



Projet d'observatoire à oiseaux marins et côtiers Perroz – Aod ar Zablog

BILAN DE LA CONCERTATION



ORGANISATION DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Par arrêté municipal du 25 juillet 2023, la commune de Plouguerneau a prescrit la mise à disposition du public du dossier du projet d'observatoire à oiseaux marins et côtiers sur le site de Perroz – Aod ar Zablog sur la commune de Plouguerneau.

En application des articles L.121-24 et R.121-6 du code de l'urbanisme, et L.123-1 et suivants du code de l'environnement, le dossier de présentation du projet a été consultable pendant 23 jours consécutifs, du 9 août 2023 au 31 août 2023 inclus sur le site internet de la mairie de Plouguerneau www.plouguerneau.bzh rubrique « Au quotidien – Urbanisme » ainsi qu'à l'accueil de la mairie de Plouguerneau, aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'information de cette mise à disposition du public a été faite par :

- Un affichage sur le terrain d'implantation du projet
- Un affichage en mairie
- Un dossier de consultation disponible sur le site internet de la mairie ainsi qu'à l'accueil de la mairie de Plouguerneau

Le public a pu formuler ses observations par voie électronique, par courrier ou sur le registre papier ouvert à la mairie de Plouguerneau.

SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Trois observations, toutes défavorables au projet, ont été reçues durant la phase de mise à disposition du public.

Les points suivants ont été soulevés :

- Obstruction de la vue sur mer depuis une habitation voisine ;
- Peu d'oiseaux à observer dans ce secteur, lesquels peuvent être vus directement depuis la grève ou du muret la longeant ;
- Risque de squat ou de lieu de trafic dans cet observatoire, avec les risques d'incendie qui en découlent ;
- Risque d'utilisation comme toilettes, avec les risques sanitaires inhérents ;
- Projet de construction en zone NS, espace naturel à protéger.

CONCLUSION

Les modalités prévues pour la mise à disposition du public ont été respectées.

Les personnes qui se sont manifestées durant la mise à disposition ont toutes fait part de leur avis défavorable sur le projet présenté.

A la suite de cette mise à disposition, un déplacement de l'observatoire à un autre endroit de la parcelle communale « Ar Zablog » a été étudié mais aucune solution satisfaisante n'a été trouvée au regard de la topographie du terrain, des zones de circulation à conserver, de la nécessité de prévoir un équipement accessible à tous...